

Je soussigné Cédric ZIMMERLE, délégué régional de la SACEM à Saint Briec, certifie que la société Média Bonheur dispose de l'autorisation contractuelle de la SACEM pour l'utilisation des œuvres de son répertoire, pour la diffusion sur la radio « Radio Bonheur ».

Pour servir et valoir ce que de droit,

le 18 mai 2020

Le délégué régional,



Cédric ZIMMERLE